

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23.01.03 Convocation du 16.01.2003

Compte rendu affiché le 27 Janvier 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : Permis de Démolir :  
Rue de Vimy**

**Présents :**

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,  
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,  
Maires-Adjoints,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	27

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MARMONIER,  
MM. GONDELAUD, GOSSET, CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES,  
MM. MACHURAT, BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

**Absents représentés :**

M. MEYER par M. POINT - Mme ZULI par Mlle VEYRIER -  
Mme DURAND par Mme PERRIN - Mlle MILLET par M. MACHURAT.

**Absents excusés :**

Mme BERRA et M. FERNANDES.

Monsieur le Maire-Adjoint délégué aux Travaux explique la commune est propriétaire à Neuville-sur-Saône d'une maison située rue de Vimy, en dessous de la tour ouest du Vieux Château.

Il dit que cette propriété fait l'objet d'une location au profit d'une famille qui doit, dans les jours à venir, aménager dans une maison acquise et restaurée par ses soins.

Il signale que le bien communal devenu vacant, il convient de procéder à sa démolition : vétuste et potentiellement dangereux du fait de sa position sous la tour, il n'est plus utilisable.

Il invite le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à solliciter le permis de démolir, indispensable dans ce secteur situé en zone de protection au titre des monuments historiques.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code l'Urbanisme,
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir sur la parcelle, propriété de la commune, cadastrée à la section AB n° 251,
- Autorise également Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 23 janvier 2003

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire :  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 17 mars 2003  
- de la publication le 18 mars 2003  
- Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 17 mars 2003